



Pôle Ressources  
Assemblées

**CONSEIL MUNICIPAL**  
Compte rendu succinct

Séance du **MERCREDI 30 JUIN 2021 (18 h 30)**  
Salle Montgolfier - Hôtel de Ville

Nombre de membres : **33**  
En exercice : **33**  
Présents : **24**  
Votants : **33**  
Convocation et affichage : **24/06/2021**  
Président de séance : **Monsieur Simon PLENET**  
Secrétaire de séance : **Madame Nadège COUZON**

**Précision :**

**Président de séance lors de l'examen et vote de la délibération n° CM-2021-122 portant sur le Compte Administratif 2020 : Madame Maryanne BOURDIN**

**Etaient présents :**

Edith MANTELIN, Antoinette SCHERER, Patrick SAIGNE, Bernard CHAMPANHET, Marc-Antoine QUENETTE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Claudie COSTE, Denis NEIME, Jérôme DOZANCE, Assia BAIBEN-MEZGUELDI, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Juanita GARDIER, Frédéric GONDRAND, Gracinda HERNANDEZ, Sopal LIM, Danielle MAGAND, Laura MARTINS PEIXOTO, Catherine MICHALON, Jamal NAJI, Eric PLAGNAT, Simon PLENET.

**Etaient absents et excusés**

**Pouvoirs :**

Aurélien HERRERO (pouvoir à Antoinette SCHERER), Catherine MOINE (pouvoir à Gracinda HERNANDEZ), Jérémy FRAYSSE (pouvoir à Catherine MICHALON), Romain EVRARD (pouvoir à Juanita GARDIER), Antoine MARTINEZ (pouvoir à Clément CHAPEL), Michel SEVENIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Cyrielle BAYON (pouvoir à Assia BAIBEN-MEZGUELDI), Stéphanie BARBATO-BARBE (pouvoir à Edith MANTELIN), Lokman ÜNLÜ (pouvoir à François CHAUVIN).

**Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a débattu et voté les délibérations suivantes :**

**CM-2021-117 - ADMINISTRATION GENERALE - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 26 AVRIL 2021**

VU l'avis favorable de la commission générale du 23 juin 2021

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal de la Ville d'Annonay portant sur la séance du 26 avril 2021, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

**CM-2021-118 - ADMINISTRATION GENERALE - INTERDICTION DES ANIMAUX SAUVAGES DANS LES CIRQUES - MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ANNONAY**

VU l'avis favorable de la commission générale du 23 juin 2021

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,

Par **25 voix votant pour**

Et par **1 voix s'abstenant** : Jérôme DOZANCE

**Ne prenant pas part au vote** : Claudie COSTE, Nadège COUZON, Sopal LIM, Jamal NAJI, Pascal PAILHA, Eric PLAGNAT, Marc-Antoine QUENETTE

**INVITE** l'Etat à adopter une réglementation en matière de cirques détenant des animaux sauvages plus respectueuses de la condition animale, **RENONCE** à recevoir sur le territoire de la commune d'Annonay tout cirque détenant des animaux sauvages et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout arrêté lui permettant la mise en œuvre de la présente

motion ainsi que toutes autres pièces afférentes à ce dossier, dans le cadre de la réglementation en vigueur.

**CM-2021-119 - DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - ACTION CŒUR DE VILLE - CREATION D'UN MARCHÉ DES MÉTIERS D'ART ET DE LA CREATION ET APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE CE MARCHÉ**

VU l'avis favorable de la commission générale du 23 juin 2021

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**APPROUVE** le principe de créer un marché des métiers d'art et de la création estival dans le centre historique d'Annonay, **APPROUVE** les termes du règlement intérieur du marché des métiers d'art et de la création ci-annexé, **ADOpte** ledit règlement intérieur et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

**CM-2021-120 - DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - PNRQAD - COEUR DE VILLE HISTORIQUE - ILOT MUSEE - CESSIOn DE L'IMMEUBLE SIS 21 RUE JEAN-BAPTISTE BECHETOILLE**

VU l'avis favorable de la commission générale du 23 juin 2021

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,

Par 32 voix votant pour

*Monsieur Marc-Antoine QUENETTE s'étant absenté momentanément n'a pas pris part au vote.*

**APPROUVE** la cession de l'immeuble et du jardin sis au l'immeuble 21 rue Jean-Baptiste Bechetoille à Annonay, au prix de 114 000 € à Monsieur Alain JOUART, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

**CM-2021-121 - FINANCES COMMUNALES - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2020 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION**

VU l'avis favorable de la commission générale du 23 juin 2021

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**DECLARE** que le compte administratif 2020 et le compte de gestion 2020 présentent un écart de 91,94 € sur le résultat de fonctionnement de clôture 2020, **DEMANDE** au Comptable public assignataire de bien vouloir procéder aux rectifications utiles pour résorber au compte de gestion 2021 l'écart précité, **DECLARE** que le compte de gestion 2020 – budget principal – n'appelle ni autres observations, ni autres réserves et **AUTORISE** d'une manière générale Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la délibération.

**CM-2021-122 - FINANCES COMMUNALES - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2020 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF**

VU l'avis favorable de la commission générale du 23 juin 2021

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,

Par 25 voix votant pour

**Et par 7 voix s'abstenant** : Claudie COSTE, Nadège COUZON, Sophal LIM, Jamal NAJI, Pascal PAILHA, Eric PLAGNAT, Marc-Antoine QUENETTE

**Ne prenant pas part au vote** : Simon PLENET

**PREND ACTE** de la présentation du compte administratif 2020 – budget principal – qui se résume comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations réelles de l'exercice	19 210 108,99 €	21 903 353,76 €
Opérations d'ordre de l'exercice (1)	724 770,88 €	133 796,50 €
Opérations d'ordre de l'exercice (2)		
Résultat n-1 reporté		977 032,61 €
<b>Total</b>	<b>19 934 879,87 €</b>	<b>23 014 182,87 €</b>
<b>Résultat (déficit ou excédent)</b>		<b>3 079 303,00 €</b>

*(1) de section à section**(2) internes à la section***SECTION D'INVESTISSEMENT**

	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations réelles de l'exercice	9 294 024,10 €	4 010 879,99 €
Opérations d'ordre de l'exercice (1)	133 796,50 €	724 770,88 €
Opérations d'ordre de l'exercice (2)	65 265,77 €	65 265,77 €
Résultat n-1 affecté		4 149 000,00 €
Résultat n-1 reporté	950 184,57 €	
Rectification reprise/transfert Résultat 2018 Régie Eau	91,94 €	91,94 €
<b>Total</b>	<b>10 443 362,88 €</b>	<b>8 950 008,58 €</b>
<b>Résultat (déficit ou excédent)</b>	<b>1 493 354,30 €</b>	
<b>Restes à réaliser</b>	<b>2 442 739,70 €</b>	<b>942 998,34 €</b>

*(1) de section à section**(2) internes à la section***ENSEMBLE DU BUDGET**

	Ensemble du budget	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations réelles de l'exercice	28 504 133,09 €	25 914 233,75 €
Opérations d'ordre de l'exercice (1)	858 567,38 €	858 567,38 €
Opérations d'ordre de l'exercice (2)	65 265,77 €	65 265,77 €
Résultat n-1 affecté		4 149 000,00 €
Résultat n-1 reporté	950 184,57 €	977 032,61 €
Rectification reprise/transfert Résultat 2018 Régie Eau	91,94 €	91,94 €
<b>Total</b>	<b>30 378 242,75 €</b>	<b>31 964 191,45 €</b>
<b>Résultat (déficit ou excédent)</b>		<b>1 585 948,70 €</b>
<b>Restes à réaliser</b>	<b>2 442 739,70 €</b>	<b>942 998,34 €</b>

*(1) de section à section**(2) internes à la section***ARRETE** le résultat de clôture de l'exercice 2020 ainsi qu'il suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 3 079 303,00 €
- Section d'investissement : déficit de 1 493 354,30 € (*hors restes à réaliser*)

**ARRETE** le montant des restes à réaliser de la section d'investissement ainsi qu'il suit :

- Restes à réaliser sur dépenses d'investissement : 2 442 739,70 €
- Restes à réaliser sur recettes d'investissement : 942 998,34 €

**AUTORISE** d'une manière générale Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et **PRECISE** que conformément à la loi, Monsieur le Maire a quitté la salle du Conseil Municipal au moment du vote de la délibération.

**CM-2021-123 - FINANCES COMMUNALES - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2020 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

VU l'avis favorable de la commission générale du 23 juin 2021

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,

Par 26 voix votant pour

Et par 7 voix s'abstenant : Claudie COSTE, Nadège COUZON, Sophal LIM, Jamal NAJI, Pascal PAILHA, Eric PLAGNAT, Marc-Antoine QUENETTE

**AFFECTE** l'excédent de fonctionnement 2020 comme suit :

- affectation d'une enveloppe de 2 993 500,00 € en recettes d'investissement (compte 1068)
- report du solde, soit 85 803,00 €, en recettes de fonctionnement (compte 002)

**AUTORISE** d'une manière générale Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**CM-2021-124 - FINANCES COMMUNALES - SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC ANNONAY RHONE AGGLO - VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE D'ANNONAY - TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE**

VU l'avis favorable de la commission générale du 23 juin 2021

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**APPROUVE** les termes de la convention de participation financière à passer entre Annonay Rhône Agglo et la commune d'Annonay, portant sur des travaux de mise en accessibilité, d'un montant maximum de 12 701,02 et ce, pour la période de travaux comprise entre 2021 et 2023, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

**CM-2021-125 - AFFAIRES IMMOBILIERES ET FONCIERES - SIGNATURE DU BAIL CIVIL AVEC LA SOCIÉTÉ TDF - IMPLANTATION D'ANTENNES RELAIS SUR LES PARCELLES CADASTRÉES BI242 ET B476 PROPRIETES DE LA COMMUNE D'ANNONAY**

VU l'avis favorable de la commission générale du 23 juin 2021

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**ACCEPTTE** la mise à disposition par bail civil des parcelles cadastrées BI242 sise au lieudit « Bramefan », et B476 sise au lieudit « Montmiandon » sur la commune d'Annonay aux conditions susvisées au profit de la société TDF, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les baux portant sur les parcelles sus-évoquées, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

**CM-2021-126 - AFFAIRES IMMOBILIERES ET FONCIERES - ACQUISITION FONCIÈRE DE LA PARCELLE CADASTREE BL 1034 ET SISE 82 CHEMIN DE PRADE 07100 ANNONAY AUPRÈS DE L'INDIVISION CAILLET**

VU l'avis favorable de la commission générale du 23 juin 2021

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**ACCEPTTE** l'acquisition de la parcelle cadastrée BL 1034, d'une superficie de 318 m<sup>2</sup> sise 82 Chemin de Prade 07100 Annonay et ce, pour un montant 16 000,00 TTC, **PRECISE** que les frais de notaires seront supportés par la commune d'Annonay, **APPROUVE** les éventuelles servitudes incombant à la commune d'Annonay, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la régularisation de cette transaction.

**CM-2021-127 - AFFAIRES IMMOBILIERES ET FONCIERES - CESSION FONCIERE DE LA PARCELLE CADASTREE AK 185 SISE 4 PETIT CHEMIN DU GAZ 07100 ANNONAY ISSUE DU DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL AU PROFIT DE MONSIEUR RAYMOND BECHETOILLE**

VU l'avis favorable de la commission générale du 23 juin 2021

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**ACCEPTTE** la cession à l'euro symbolique compte tenu d'une acquisition initiale aux franc symbolique, à l'abandon du projet d'élargissement de la voirie et au classement en zone naturelle de ce parcellaire issu du domaine privé communal, **PRECISE** que les frais de notaire seront supportés par l'acquéreur, **APPROUVE** les servitudes incombant à Monsieur Raymond BECHETOILLE, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**CM-2021-128 - AFFAIRES IMMOBILIERES ET FONCIERES - CESSION FONCIERE DES PARCELLES CADASTREES AL 233 ET AL 135 SISES RUE DE LA CROIZETTE 07100 ANNONAY ISSUES DU DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL AU PROFIT DES CONSORTS GAVRA**

VU l'avis favorable de la commission générale du 23 juin 2021

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**ACCEPTTE** la cession des parcelles cadastrées AL 233 et AL 135 aux consorts GAVRA et ce, conformément à la valorisation établie par les services de France domaines, **PRECISE** que les frais de notaire seront supportés par les acquéreurs, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

**CM-2021-129 - AFFAIRES IMMOBILIERES ET FONCIERES - ACQUISITION FONCIÈRE DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER SITUÉ DOMAINE DE VAURE - RUE MATHIEU DURET 07100 ANNONAY AUPRÈS DE LA SCI DU RUISSEAU ET DE LA SCI DU DOMAINE DE VAURE**

VU l'avis favorable de la commission générale du 23 juin 2021

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**ACCEPTTE** l'acquisition l'ensemble des parcelles précitées d'une superficie totale de 35 380 m<sup>2</sup>, le tout moyennant un prix toutes taxes comprises de 540 000,00 € TTC, **PRECISE** que les frais de notaires seront supportés par la commune d'Annonay, **APPROUVE** les éventuelles servitudes incombant à la commune d'Annonay, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la régularisation de cette transaction.

**CM-2021-130 - AFFAIRES IMMOBILIERES ET FONCIERES - ACQUISITION EN INDIVISION DU LOT 3 ISSU DE LA DIVISION DE LA PARCELLE CADASTREE AI 78 SISE FONT CHEVALIER À ANNONAY AUPRES DE MONSIEUR ALFRED ROUX**

VU l'avis favorable de la commission générale du 23 juin 2021

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**ACCEPTTE** l'acquisition indivis du lot numéro trois issu de la division de la parcelle cadastrée AI78, **PRECISE** que les frais de notaires seront supportés par la commune d'Annonay, **APPROUVE** les éventuelles servitudes incombant à la commune d'Annonay et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la régularisation de cette transaction.

**CM-2021-131 - AFFAIRES IMMOBILIERES ET FONCIERES - SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AVEC LE DEPARTEMENT DE L'ARDÈCHE ET RELATIVE A L'IMPLANTATION DU CAMPUS CONNECTE AU SEIN DE LA MAISON DES SERVICES PUBLICS (MSP)**

VU l'avis favorable de la commission générale du 23 juin 2021

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix votant pour

Et par 6 voix s'abstenant : Claudie COSTE, Nadège COUZON, Jamal NAJI, Pascal PAILHA, Eric PLAGNAT, Marc-Antoine QUENETTE

**ACCORTE** la mise à disposition pour une durée de trois années de plusieurs salles au sein de la Maison des Services Publics d'Annonay au profit du Département de l'Ardèche moyennant un tarif préférentiel annuel de 2 000,00 € (deux mille euros) toutes taxes comprises, **APPROUVE** l'ensemble des conditions stipulées dans le projet de convention en annexe, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à la régularisation de cette opération et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

**CM-2021-132 - SCOLAIRE - SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF (IME) POUR LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET DE MOBILIER CONSECUTIVE A L'OUVERTURE D'UNE UNITE D'ENSEIGNEMENT EXTERNE A L'ECOLE ELEMENTAIRE JEAN MOULIN**

VU l'avis favorable de la commission générale du 23 juin 2021

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**APPROUVE** les termes de la convention à intervenir entre la Commune d'Annonay et l'IME L'Envol de l'ADAPEI 07 portant sur la mise à disposition de locaux et de matériels à l'école élémentaire Jean Moulin, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

**CM-2021-133 - JEUNESSE - SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT DE L'ARDECHE ET L'ADSEA 07 - MISSIONS DE PREVENTION SPECIALISEE SUR LE TERRITOIRE**

VU l'avis favorable de la commission générale du 23 juin 2021

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

*Monsieur Denis NEIME s'étant absenté momentanément, n'a pas pris part au vote.*

**APPROUVE** les termes de la convention portant sur la prévention spécialisée à intervenir entre le Département de l'Ardèche, la Commune d'Annonay et l'ADSEA 07, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention dont le projet est annexé à la présente délibération, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

**CM-2021-134 - JEUNESSE - SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'ARDECHE - ACCES A "MON COMPTE PARTENAIRE"**

VU l'avis favorable de la commission générale du 23 juin 2021

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

*Monsieur Denis NEIME s'étant absenté momentanément, n'a pas pris part au vote.*

**APPROUVE** les termes de la convention d'accès à « mon compte partenaire » à intervenir entre la commune d'Annonay et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ardèche, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention dont le projet est annexé à la délibération, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

**CM-2021-135 - CULTURE - SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LE DEPARTEMENT DE L'ARDECHE PORTANT SUR LE CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL D'ANNONAY**

VU l'avis favorable de la commission générale du 23 juin 2021

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs Etablissements d'enseignements artistiques de territoire pour les années 2021 et 2022 avec le Département de l'Ardèche, **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et toutes les pièces afférentes à ce dossier, **CHARGE** Monsieur le Maire, ou son représentant, d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

**CM-2021-136 - ESPACES PUBLICS - SIGNATURE DE LA CONVENTION PORTANT SUR L'ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES - PASSATION D'UNE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE AUX MOBILIERS URBAINS, A L'AFFICHAGE PUBLICITAIRE ET AUX SUPPORTS DE COMMUNICATION**

VU l'avis favorable de la commission générale du 23 juin 2021

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**APPROUVE** les termes de la convention de groupement de commandes en vue de la passation du contrat de concession relatif aux mobiliers urbains, à l'affichage et aux supports de communication à intervenir entre Annonay Rhône Agglo et les communes d'Annonay, de Boulieu-lès-Annonay, de Davézieux, de Roiffieux et de Saint-Cyr, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention, **DÉSIGNE** la Communauté d'Agglomération « Annonay Rhône Agglo » en qualité de coordonnateur du groupement de commandes, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

**CM-2021-137 - RESSOURCES HUMAINES - CONTRAT DE PROJET MEDiateur NUMERIQUE - CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT DE CONSEILLER NUMERIQUE FRANCE SERVICE**

VU l'avis favorable de la commission générale du 23 juin 2021

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**AUTORISE** la création d'un emploi non permanent de Conseiller Numérique France Service, sous forme d'un contrat de projet d'une durée de 2 ans avec possibilité de reconduction expresse en fonction de la durée des missions, dans la limite de 6 ans de contrat au total, **DIT** que l'emploi créé correspondra au cadre d'emploi d'animateur territorial avec une rémunération basée sur la grille indiciaire de ce cadre d'emploi et un régime indemnitaire correspondant à l'emploi de chargé de ressources numériques, **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder audit recrutement, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

**CM-2021-138 - RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

VU l'avis favorable de la commission générale du 23 juin 2021

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE la création des postes suivants :

Emplois	Cat.	Nbre	Durée hebdomadaire	Poste mutualisé
Attaché territorial	A	1	Temps complet	Oui
Attaché territorial	A	1	Temps complet	Non
Adjoint administratif	C	1	Temps complet	Oui

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

**CM-2021-139 - RESSOURCES HUMAINES - CHARTE DU TELETRAVAIL POUR LA STRUCTURE MUTUALISEE ENTRE LA VILLE D'ANNONAY, ANNONAY RHÔNE AGGLO, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) ET LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS)**

VU l'avis favorable de la commission générale du 23 juin 2021

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**APPROUVE** la charte de télétravail annexée à la délibération, **AUTORISE** Monsieur le Maire à fixer la liste des emplois éligibles au télétravail, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**CM-2021-140 - RESSOURCES HUMAINES - SIGNATURE DE L'AVENANT N° 3 A LA CONVENTION DE MUTUALISATION AVEC ANNONAY RHÔNE AGGLO, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) ET LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS)**

VU l'avis favorable de la commission générale du 23 juin 2021

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**APPROUVE** l'avenant n° 3 à la convention de mutualisation tel que proposé en annexe de la présente délibération, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

**CM-2021-141 - PROSPECTIVE ET URBANISME - RETRAIT DE LA VILLE D'ANNONAY DE L'AGENCE D'URBANISME DE SAINT ETIENNE (EPURES)**

VU l'avis favorable de la commission générale du 23 juin 2021

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**VALIDE** le retrait de la commune d'Annonay de l'agence d'urbanisme de Saint Etienne, EPURES, **PRECISE** que ce retrait prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022, respectant le préavis de six mois à compter de la notification, conformément aux statuts approuvés par l'assemblée générale extraordinaire d'Epures du 13 octobre 2020, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

**CM-2021-142 - ENVIRONNEMENT - PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE) 2019-2023**

VU l'avis favorable de la commission générale du 23 juin 2021

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**DECIDE** d'approuver le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de la commune d'Annonay pour la période 2019-2023, ci-joint ainsi que le registre de synthèse portant sur les résultats de la consultation du public et suites à donner dans le cadre du Projet de PPBE, **DE METTRE** à disposition du public en mairie et sur son site internet, dès que la présente délibération sera exécutoire, le PPBE 2019-2023 annexé, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.



**CM-2021-143 - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS CONFEREES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL**

VU l'avis favorable de la commission générale du 23 juin 2021

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**PREND ACTE** des décisions prises par le Maire durant la période du 05 mars au 25 mai 2021 et ce, en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été conférée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 3 juillet 2020, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

Fait à Annonay, le 27/09/21  
Pour extrait certifié conforme au registre  
des délibérations du Conseil Municipal  
Le Maire  
Simon PLENET

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées ceci, après leur dépôt auprès des services du Contrôle de Légalité.  
Affiché le 01/07/2021 en vertu de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales